

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIÉTÉS
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

RECEPISSE DE DEPOT

MT GROUP FRANCE

2 rue Isaac Newton
25000 Besançon

V/REF :

N/REF : 1999 B 236 / 2019-B-8514

Le greffier du tribunal d'instance de Colmar certifie qu'il a reçu le 28/10/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

AALBERTS SURFACE TREATMENT
Société par actions simplifiée à associé unique
Zone Industrielle de la Thur
68840 Pulversheim

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-8514 le 29/11/2019

R.C.S. COLMAR TI 418 217 436 (1999 B 236)

Fait à COLMAR le 29/11/2019,

LE GREFFIER

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLON FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise aire de la Thur

68840 PULVERSHEIM

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET*

4 1 8 2 1 7 4 3 6 0 0 0 2 5

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 8		N-1 13 11 22 01 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 396	13 051	345	444
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO	109 198	19 154	90 045	90 385
	Constructions	AP	AQ	695 532	371 856	323 676	336 437
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 417 477	2 897 384	520 093	725 163
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	487 297	448 002	39 295	51 084
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				6 992
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	985		985	985
TOTAL (II)		BJ	BK	4 723 886	3 749 447	974 439	1 211 489
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	135 984		135 984	238 665
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	835 667	2 383	833 284	932 001
	Autres créances (3)	BZ	CA	110 224	13 334	96 890	84 370
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	331 779		331 779	252 726
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 853		5 853	6 332
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 419 508	15 717	1 403 791	1 514 093
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	6 143 394	3 765 164	2 378 230	2 725 583
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	985	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété*		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLON FRANCE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.000.000.....)	DA	700 000	700 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	425 650	(52 732)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	117 058	478 382
	Subventions d'investissement	DJ	25 189	27 867
	Provisions réglementées *	DK	52 451	17 579
	TOTAL (I)	DL	1 320 347	1 171 096
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	173 000	8 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	173 000	8 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		716 139
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	487 609	398 879
	Dettes fiscales et sociales	DY	396 628	431 469
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	645	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	884 882	1 546 487
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 378 230	2 725 583
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	884 882	1 546 487
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		716 139

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLOON FRANCE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	4 518 006	FH	211 414	FI	4 639 741
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 518 006	FK	211 414	FL	4 639 741
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 304 39 662
	Autres produits (1) (11)					FQ	490 466
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 734 215 4 679 869
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 032 058 935 883
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	17 024 (5 744)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 339 758 1 149 838
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	126 828 124 321
	Salaires et traitements*					FY	992 283 1 230 590
	Charges sociales (10)					FZ	424 647 499 961
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	213 309 244 684
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	67 000
	Autres charges (12)					GE	3 369 61
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 216 275 4 179 593
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	517 940 500 275
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 072
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 774 10 137
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 071
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	10 845 12 208
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	29 265 28 919
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	29 265 28 919
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18 419) (16 711)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	499 520 483 565

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLOON FRANCENéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 960	19 498
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 278	2 678
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 238	22 176
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	103 247	450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	296 454	17 579
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	399 701	18 029
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(382 463)	4 147
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		9 330
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 762 299	4 714 252
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 645 241	4 235 871
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	117 058	478 382
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	7 960	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		34 053
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	17 591	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 304	39 662
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
variation de stock exceptionnelle		Charges exceptionnelles	85 656	Produits exceptionnels
quote part subvention virée au résultat				2 678
prix de cession des immos cédées				6 600
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
annul subvention non perçue antérieurement provisionné		Charges antérieures	17 591	Produits antérieurs
encaissement client antérieurement en perte				6 317
rembt taxe antérieure trop payée				1 643

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLON FRANCE

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.					CZ		D8		D9		
	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	13 396	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG	109 198	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	228 360	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	448 064	KQ		KR	21 726	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	537 770	KS	3 770 870	KT		KU	125 440
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	357 374	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	48 078	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	140 555	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	5 102 500	LO		LP	147 166	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	985	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	985	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	5 116 881	0H		0J	147 166		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.				par virement de poste	par cessions à des tiers ou mises						
				à poste	hors service ou résultant						
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	13 396	1X	13 396	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	109 198	LZ	109 198	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	228 360	MC	228 360	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	2 618	MH	467 173	MI	467 173	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	478 833	MK	3 417 477	ML	3 417 477	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	357 374	MO	357 374	
		Matériel de transport	IV		MP	39 724	MQ	8 354	MR	8 354	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	18 986	MT	121 570	MU	121 570	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	540 161	NH	4 709 505	NI	4 709 505	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations		IO		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	985	2G	985	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	985	2H	985	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K	540 161	0L	4 723 886	0M	4 723 886		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **S.A.S IMPREGLON FRANCE**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 952	PF	99	PG		PH	13 051
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI	18 813	PJ	340	PK		PL	19 154
Constructions	Sur sol propre	PM	4 885	PN	9 691	PO		PQ	14 576
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	335 102	PW	24 796	PX	2 618	PY	357 281
		PZ	3 045 708	QA	330 177	QB	478 500	QC	2 897 384
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	309 645	QE	9 998	QF		QG	319 643
	Matériel de transport	QH	48 078	QI		QJ	39 724	QK	8 354
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	137 200	QM	1 791	QN	18 986	QO	120 005
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 899 432	QV	376 792	QW	539 828	QX	3 736 396
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	3 912 384	OP	376 891	OQ	539 828	OR	3 749 448

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	19 550	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7		R9	S1	S2	S3
	Inst. genc. agenc. et am. des const.	S5	15 322	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. genc. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	34 872	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	34 872	NR	NS	NT	NU
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	34 872	Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ	34 872

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

H & A BOLLWILLER

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S . A . S IMPREGLON FRANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3V	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

S.A.S IMPREGLON FRANCE

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLOON FRANCENéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	985	UV	985	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 859		2 859						
	Autres créances clients	UX	832 808		832 808						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 544		1 544						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	27 569		27 569					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	44 501		44 501					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	13 333		13 333					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	23 277		23 277						
	Charges constatées d'avance	VS	5 853		5 853						
	TOTAUX		VT	952 729	VU	952 729	VV				
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	487 609		487 609						
Personnel et comptes rattachés		8C	101 802		101 802						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	105 705		105 705						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	152 156		152 156						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	36 964		36 964						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	645		645						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	884 882	VZ	884 882						
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S. A. S IMPREGLOON FRANCE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8							
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 117 058			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	8 409							
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	1 434			XE	9 843			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	-			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										IZ				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									IS			
			- imposées au taux de 0 %									ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme									WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions									WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW					WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I	WR	126 901			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV			
			- imposées aux taux de 0 %									WH			
			- imposées aux taux de 19 %									WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %									IG			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A				XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :															
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
	Majoration d'amortissement *											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexes	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5			XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)				PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	14 543	Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI				XG	45 608		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	45 608			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	81 293							XJ			
		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	81 293		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0							XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

S.A.S IMPREGLON FRANCE

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S IMPREGLON FRANCE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 254 592	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	81 293	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 173 299	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 173 299	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice	ZT	131 536	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : S. A. S IMPREGLOON FRANCE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(52 732)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	478 382		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	OF	425 650		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	425 650					
										ZH	425 650		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	255 141		249 687					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	65 204		63 224					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	275 125		90 171					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	81 119		93 135					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	663 170		653 620					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 339 758		1 149 838					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	67 775		64 938					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	59 053		59 383						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	126 828		124 321					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	903 608		863 518					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	286 780		239 232					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	945 034							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.00	%	1.00	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLON FRANCE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CF ETAT ANNEXE	540 161	539 828		333
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7	600	600	600			
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C ADEL A = plus ou moins-value nette à court terme (total alébroïque de la colonne 1 à 20 de la colonne ⑧)		600				
	C ADEL B = plus ou moins-value nette à long terme (total alébroïque de la colonne 1 à 20 de la colonne ⑩)						

(A)

(B)
évaluation par tiers

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLOM FRANCE

31/12/2018

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
CONTENEUR STOCKAGE MA	2 305	2 305		600	600	600				
CLIMATISEUR LATERAL -	2 618	2 618								
PANIER DRAGTGEWEBEKO	13 752	13 630	122							
GROUPE HYDROLIQUE - W	4 352	4 352								
DALLE POUR CONTAINER	14 500	14 500								
16 PANIERS - WMW (y.c)	19 719	19 719								
CAISSE PALETTES 24 PC	2 268	2 268								
COURROIE POUR GRENAIL	6 844	6 844								
TAPIS GRENAILLEUSE -	2 200	2 200								
ISOLATION TUYEAU PROT	5 100	5 100								
NET LINK PRO SONIC WA	1 073	1 073								
TUYAUX/BRANCHEMENTS-R	96 549	96 549								
WMV DACHTLER/FUCHS	5 926	5 926								
CONTROLE ELECTRIQUE-R	35 813	35 813								
16 PANIERS MW2 - WMV	24 569	24 569								
KIT BOITIER ASPIRATIO	2 760	2 760								
OSTERMANN - 2 CAPTEUR	2 153	2 153								
WMV MELANGEUR LOCAL	2 112	2 112								
WMV TOURELLES & BRAS	21 300	21 300								
OSTERMANN	734	734								
OSTERMANN	5 508	5 508								
OSTERMANN	4 047	4 047								
OSTERMANN - INST. ELE	33 160	33 160								
CONTAINER FILTRE-REJE	95 111	95 111								
TEAMLOG COPIEUR FAX	775	775								
CARTE SIEMENS POUR LI	184	184								
SAUVEGARDE INFORMATIQ	465	465								
PROGRAMME SAISIE HEUR	953	953								
PC HP P3130MT LABO HC	711	711								
HP 312 SFF WIN7-OCI	1 240	1 240								
POSTE HP PENTIUM 4 22	409	409								
TEAMLOG C WIMMER	2 695	2 695								
STAR NEGOCE PROJECTEU	849	849								
OCI POSTE LABO MAURER	1 607	1 607								
PANIER DRAGWEBEKO	18 720	18 508	212							
TEAMLOG 2 PC/2 MONITE	2 296	2 296								
COFFRE FORT	2 234	2 234								
TEAMLOG IMPRIMANTE	599	599								
DELL SERVEUR PE 1600S	524	524								

ANNEXE DÉCLARATION 2059-A

Désignation de l'entreprise :

S.A.S IMPREGLON FRANCE

31/12/2018

[illegible]

Néant ☒ *

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLON FRANCE

Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8 % ☒.Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
 (article 51A du code
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S . A . S IMPREGLON FRANCE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S IMPREGLON FRANCE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	25
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	4 729 420
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	6 600
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	4 736 020
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	490
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	4 304
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	7 960
TOTAL 2				OM	12 755
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 032 058
Variation négative des stocks				OQ	17 024
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	1 274 555
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	10 178
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	3 369
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	2 337 183
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	2 411 592
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	2 411 592
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	4 736 020	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	25
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 1 8 2 1 7 4 3 6 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S IMPREGLOM FRANCE

ADRESSE (voie)

aire de la Thur

CODE POSTAL

68840

VILLE

PULVERSHEIM

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

125 943

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

IMPREGLOM GMBH

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

125 943

Adresse :

N°

Voie

HOHENHORSTSTRASSE 1

Code postal

21337

Commune

LÜNEBURG

Pays

ALLEMAGNE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMPREGLON FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 700 000 Euros
Siège social : ZI Aire de la Thur - 68840 PULVERSHEIM

418 217 436 RCS COLMAR

PROCES - VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRISES PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE LE 28 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le 28 juin,
A 09 heures,

LE SOUSSIGNE,

Michael Preinerstorfer, représentant la société :

Impreglon GmbH, Société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 50 000 Euros, dont le siège social est à Hohenhorststraße 1 – 21337 LÜNEBURG (Allemagne), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lüneburg (Allemagne) sous le numéro HRB 202781,

Associée unique de la société IMPREGLON France SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 700 000 euros, dont le siège social est situé ZI Aire de la Thur, 68840 Pulversheim, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 418 217 436, titulaire en tant que telle de la totalité des 125 943 actions de 5,56 euros de valeur nominale chacune composant le capital de la Société,

A été invité à délibérer par un acte sous seing privé au siège social de la société Impreglon France, ZI Aire de la Thur, 68840 - Pulversheim,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

La société Impreglon GmbH, associée unique et présidente de la société IMPREGLON France, a établi l'inventaire, et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, dans les délais légaux, à la disposition du Commissaire aux comptes, la société Deloitte & Associés.

La société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, a été préalablement avisée des présentes par lettre recommandée avec avis de réception.

La société IMPREGLON GMBH, Associée unique, a pris connaissance des documents suivants :

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du Président de la Société sur les comptes 2018,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- les statuts de la société.

II - A pris les décisions suivantes :

Sur la base de son rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, l'Associée unique a adopté les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Présentation du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président de la Société,
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, sur la base de son rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du même code, qui s'est élevé à 9 843 € et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

En conséquence, elle donne au Président et au Directeur Général, quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à la somme de 117 057,58 € au compte « Report à nouveau » débiteur.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique prend acte qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution antérieure de dividende.

Cette décision est adoptée.

-o0o-

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions de l'Associée unique en date du 28 juin 2019 sera consigné sur le registre des procès-verbaux des décisions de l'Associée unique tenu au siège social de la Société.

Acte établi à Pulversheim, le 28 juin 2019
En 2 originaux


Impreglon GmbH

Représentée par Michael Preinerstorfer

ANNEXE

CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

NEANT

IMPREGLON FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 700 000 Euros
Siège social : ZI Aire de la Thur, 68840 Pulversheim

418 217 436 RCS COLMAR

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSOCIEE UNIQUE EN VUE DE SES DECISIONS A PRENDRE PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE LE 28 JUIN 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

La soussignée ; la société « IMPREGLON GmbH », président de la société « IMPREGLON France SAS », représentée par Monsieur Michael Preinerstorfer, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

Impreglon France est spécialisée dans le traitement des surfaces par imprégnation des pièces métalliques ou céramiques.

L'activité de la société s'est traduite au cours de l'exercice par un chiffre d'affaires de 4 729 420 € et un bénéfice net de 117 058 €, après un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 499 520 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 483 565 € l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires 2018 a augmenté d'environ 2% par rapport à l'exercice 2017. La partie production a légèrement augmenté sur 2017 malgré l'absence de nouveaux marchés.

2/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour 2019, le chiffre d'affaires est attendu en baisse, étant donné l'arrêt d'une partie de l'activité au 31 décembre 2018. De nouveaux projets sur l'activité principale devraient atténuer la perte de chiffre d'affaires due à cet arrêt.

3/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

4/ Activité en matière de recherche et de développement

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne dispose d'aucune filiale et elle n'a effectué aucune aliénation d'actions dans le cadre de participations croisées.

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

III – INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

- **Autocontrôle**

La société ne détient aucune action d'autocontrôle.

- **Achat / vente d'actions en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce**

Nous vous informons qu'aucune acquisition ou cession d'actions n'a été effectuée en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

- **Utilisation des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'Associée unique**

Aucune autorisation d'augmentation de capital n'a été donnée par l'Associée unique au Président.

- **Etat de la participation des salariés au capital**

Nous vous informons qu'aucune action de la société n'est détenue par les personnes visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

IV – CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

En conformité avec les dispositions de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de Commerce qui énonce que «par dérogation aux dispositions du premier alinéa [de l'article L 227-10], lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant », et en application de l'article 16 des statuts, le Président constate :

- Que les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

➤ Conventions de prestations de services avec la société Impreglon GmbH

Le 23 Octobre 2010, un contrat de prestations de services a été conclu avec effet au 1^{er} Octobre 2010, en vertu duquel la société Impreglon GmbH apporte son assistance à la société Impreglon France dans les domaines suivants : discussion et approbation du budget annuel et des investissements, visites d'usine, sélection et embauche de cadres supérieurs, assistance et conseils en matière juridique, consultation sur tout autre projet d'une importance particulière.

Notre société a versé, au titre de cette convention de « Management Fees », pour l'exercice 2018 la somme de 105 996 €.

➤ Convention de trésorerie avec la Société Aalberts Industries Finance BV

En octobre 2017, la société Impreglon France a signé une convention de centralisation de trésorerie avec la société Aalberts Industries Finance BV. Cette dernière gère et coordonne la trésorerie des sociétés françaises du groupe auprès de BNP Paribas.

En rémunération de cette convention, la société Impreglon France a reçu 363,09 € de produits financiers pour l'exercice 2018.

V - RESULTATS - AFFECTATION

1/ Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux normes et principes comptables en vigueur, sans aucune modification par rapport à l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation.

2/ Examen des comptes et résultats

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	4 734 215 €	
Charges d'exploitation	4 216 275 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		517 940 €
Produits financiers	10 845 €	
Charges financières	29 265 €	
RESULTAT FINANCIER		(18 419) €
Produits exceptionnels	17 238 €	
Charges exceptionnelles	399 701 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(382 463) €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-
Impôt sur les bénéfices		-
RESULTAT		117 058 €

Il résulte d'une comparaison entre les divers résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
Résultat d'exploitation	517 940 €	500 275 €
Résultat financier	(18 419) €	(16 711) €
Résultat exceptionnel	(382 463) €	4 147 €
Résultat net	117 058 €	478 382 €

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 4 729 420 € contre 4 639 741 € pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires, réalisé essentiellement en France (95,1 %), correspond essentiellement à des prestations de services.

Les produits d'exploitation intègrent également des reprises sur provisions et transferts de charges (4 304 €), et des autres produits (490 €).

Les charges d'exploitation (4 216 275 €) ont augmenté d'environ 0,9 % et correspondent principalement aux achats de matières premières (1 032 058 €), à la variation de stock (17 024 €), aux autres achats et charges externes (1 339 758 €), à la masse salariale (1 416 930 €), aux impôts (126 828 €), à des dotations aux comptes d'amortissement (213 309 €), à des

dotations au compte de provision pour risques et charges (67 000 €) et à des autres charges (3 369 €). La masse salariale est en baisse (18,1%), avec un effectif moyen salarié de 25 salariés contre 28 salariés l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 517 940 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 500 275 € au 31 décembre 2017.

Le résultat financier (déficiaire de 18 419 €) correspond principalement à la charge d'intérêts de la société, majoritairement liée aux escomptes clients (27 556 €) et aux intérêts cash-pool (1 709 €), diminuée de 10 845 € de produits financiers.

Le résultat exceptionnel (déficit de 382 463 €) correspond majoritairement à des provisions concernant l'arrêt de l'activité HCP (démontage de la ligne de production, démantèlement du bio filtre, évacuation des produits chimiques...)

En l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 117 058 € contre un bénéfice net comptable de 478 382 € à la clôture de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, la société a effectué 147 166 € d'investissements, correspondant à des immobilisations corporelles, contre 440 794 € au cours de l'exercice précédent.

3/ Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 117 057,58 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte de « Report à nouveau ».

4/ Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

5/ Dépenses non déductibles fiscalement / frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 9 843 € non déductible du résultat fiscal au regard des dispositions de l'article 39-4 du même code, et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Il vous est par ailleurs précisé qu'aucune information n'a à être mentionnée au titre des dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts.

6/ Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2017, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	1 à 30 j	31 à 60 j	+ 60 j
344 420 €	166 507 €	167 367 €	0 €	10 546 €

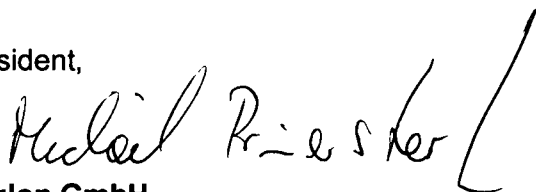
Au 31 décembre 2018, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	1 à 30 j	31 à 60 j	+ 60 j
425 574 €	180 388 €	175 527 €	68 883 €	776 €

-o0o-

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes de la Société, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'affecter le bénéfice enregistré tel qu'indiqué ci-dessus et de me donner quitus de ma gestion.

Le Président,



Impreglon GmbH

Représentée par **Michael Preinerstorfer**

**EXEMPLAIRE
GREFFE**

IMPREGLON FRANCE

Société par actions simplifiée

Zone Industrielle de la Thur

68840 PULVERSHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

IMPREGLOON FRANCE

Société par actions simplifiée

Zone Industrielle de la Thur

68840 PULVERSHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société IMPREGLOON FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMPREGLOON FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

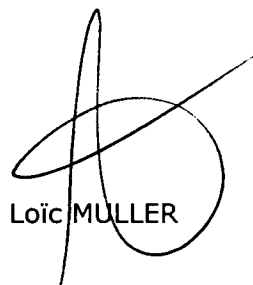
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 13 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Loïc MULLER

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	13 396	13 051	345	444	99	22.23
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	109 198	19 154	90 045	90 385	340	0.38
	Constructions	695 532	371 856	323 676	336 437	12 761	3.79
	Installations techniques, matériel et outillage	3 417 477	2 897 384	520 093	725 163	205 069	28.28
	Autres immobilisations corporelles	487 297	448 002	39 295	51 084	11 789	23.08
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				6 992	6 992	100.00
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	985		985	985		
	Total II	4 723 886	3 749 447	974 439	1 211 489	237 050	19.57
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	135 984		135 984	238 665	102 680	43.02
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	835 667	2 383	833 284	932 001	98 717	10.59
	Autres créances	110 224	13 334	96 890	84 370	12 519	14.84
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	331 779		331 779	252 726	79 053	31.28
	Charges constatées d'avance (3)	5 853		5 853	6 332	479	7.56
	Total III	1 419 508	15 717	1 403 791	1 514 093	110 303	7.29
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 143 394	3 765 164	2 378 230	2 725 583	347 353	12.74

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

985

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 700 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	700 000	700 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	425 650	52 732	478 382	907.20
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	117 058	478 382	361 324	75.53
	Subventions d'investissement	25 189	27 867	2 678	9.61
	Provisions réglementées	52 451	17 579	34 872	198.37
	Total I	1 320 347	1 171 096	149 251	12.74
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	173 000	8 000	165 000	NS
	Total III	173 000	8 000	165 000	NS
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		716 139	716 139	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487 609	398 879	88 730	22.24
	Dettes fiscales et sociales	396 628	431 469	34 841	8.08
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	645		645	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	884 882	1 546 487	661 604	42.78
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 378 230	2 725 583	347 353	12.74

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

884 882 1 546 487

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 518 006	211 414	4 729 420	4 639 741		89 679	1.93
Chiffre d'affaires NET	4 518 006	211 414	4 729 420	4 639 741		89 679	1.93
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 304	39 662		35 357	89.15
Autres produits			490	466		24	5.24
Total des Produits d'exploitation (I)			4 734 215	4 679 869		54 347	1.16
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 032 058	935 883		96 175	10.28
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			17 024	5 744		22 767	396.39
Autres achats et charges externes *			1 339 758	1 149 838		189 920	16.52
Impôts, taxes et versements assimilés			126 828	124 321		2 507	2.02
Salaires et traitements			992 283	1 230 590		238 308	19.37
Charges sociales			424 647	499 961		75 314	15.06
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			213 309	244 684		31 375	12.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			67 000			67 000	
Autres charges			3 369	61		3 308	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 216 275	4 179 593		36 682	0.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			517 940	500 275		17 664	3.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

7 960
17 591

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				/
Produits financiers de participations (3)	2 072		2 072	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				.
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 774	10 137	1 364	13.45
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		2 071	2 071	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	10 845	12 208	1 363	11.16
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	29 265	28 919	346	1.20
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	29 265	28 919	346	1.20
2. Résultat financier (V-VI)	18 419	16 711	1 709	10.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	499 520	483 565	15 956	3.30
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 960	19 498	11 538	59.17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 278	2 678	6 600	246.46
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	17 238	22 176	4 938	22.27
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	103 247	450	102 797	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	296 454	17 579	278 875	NS
Total VIII	399 701	18 029	381 672	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	382 463	4 147	386 610	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		9 330	9 330	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	4 762 299	4 714 252	48 046	1.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 645 241	4 235 871	409 370	9.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	117 058	478 382	361 324	75.53

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

34 053

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 378 229.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 729 420.45 Euros et dégageant un bénéfice de 117 057.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, aux dispositions du code de commerce et dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



- Règles comptables relatives aux actifs

Bien que Impreglon France SA, ne dépasse pas les critères concernant les PME pour bénéficier des mesures d'assouplissement des règles comptables pour les PME, et notamment celles relatives aux amortissements des immobilisations non décomposables, l'entreprise applique les nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (CRC règlement 04-06) si l'immobilisation est clairement identifiée. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue:

- Logiciel : 1 à 5 ans
- Agencements et aménagement de terrains : 1 à 10 ans
- Bâtiments : 6 à 25 ans
- Agencements et aménagement de constructions : 4 à 15 ans
- Matériel industriel : 2 à 15 ans
- Outillage industriel : 3 à 10 ans
- Agencements et aménagement outillage industriel : 1 à 15 ans
- Agencements et aménagement divers : 2 à 15 ans
- Matériel de transport : 4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 7 ans
- Mobilier : 4 à 10 ans



- Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

- Engagements de retraite

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière des salariés de la société sont mentionnés en annexes.

- Subventions

La société Impreglon France SA a bénéficié en 2007 de l'octroi d'une subvention de 120 000 Euros par les MDPAs et différentes collectivités territoriales alsaciennes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Cette subvention a pour but de faciliter l'extension de la société Impreglon France SA (construction d'un troisième bâtiment). Elle représente 10% des investissements de la société pour ce projet.

Une dernière tranche de 13 333 Euros reste encore à percevoir au 31 décembre 2018 intégralement provisionnée.

Impreglon SAS a bénéficié en 2016 d'une subvention de 25 000 euros par la CCI de Colmar et collectivités locales ayant pour but le maintien et la création d'emplois.

Le versement s'effectue en deux tranches : 50 % de l'aide lors de la signature de la convention, le second versement est subordonné à la création d'emplois prévus dans cette même convention.

La société a effectivement perçu 12 500 euros au titre de cette subvention en 2016. Cependant, la CCI a estimé que les conditions de versement pour la seconde tranche ne sont pas satisfaites et a décidé de ne pas la verser (12 500 euros). La première partie de l'aide versée reste à la propriété d'IMPREGLOON.

La subvention non perçue a été comptabilisée en charge exceptionnelle.

- Faits caractéristiques de l'exercice

La société Impreglon France SA a connu en 2018 une stabilité de l'activité économique suite à des choix stratégiques favorables entrepris auprès de nombreux clients (nouvelle tarification, nouveau marché) l'année précédente.

Crédit Bail Immobilier :

L'ensemble immobilier occupé par IMPREGLOON faisait l'objet d'un contrat de crédit bail, le 1er juillet 2017, la société a procédé à la levée d'option anticipée et est ainsi devenue propriétaire du bâtiment.

Le bien est inscrit à l'actif du bilan et amortissable sur la durée d'utilisation prévue en mode linéaire :

Gros oeuvre : 25 ans pour 172 736.57 euros

Façade/étanchéité : 20 ans évaluée à 26 574.86 euros

Installation Générale : 15 ans pour 39 862.29 euros

Agencements pour 26 574.86 euros sur 7 ans

Droits d'enregistrements et frais de notaire : 20 ans à hauteur de 29 048.40 euros

Le terrain non amortissable s'élève à 88 996.24 euros

L'ensemble est évalué à 383 793.22 euros



CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

Le cice a été comptabilisé en 649 en réduction de charges de personnel calculé au taux de 6 % pour l'année 2018 sur les rémunérations inférieures ou égales 2.5 smic et s'élèvent à 31 065 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 46 580 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	46 580
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	46 580

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 396		
Terrains	109 198		
Constructions sur sol propre	228 360		
Installations générales agencements aménagements des constructions	448 064		21 726
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 770 870		125 440
Installations générales agencements aménagements divers	357 374		
Matériel de transport	48 078		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	140 555		
TOTAL	5 102 500		147 166
Prêts, autres immobilisations financières	985		
TOTAL	985		
TOTAL GENERAL	5 116 881		147 166



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 396	13 396
Terrains			109 198	109 198
Constructions sur sol propre			228 360	228 360
Installations générales agencements aménagements constr.		2 618	467 173	467 173
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		478 833	3 417 477	3 417 477
Installations générales agencements aménagements divers			357 374	357 374
Matériel de transport		39 724	8 354	8 354
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 986	121 570	121 570
TOTAL		540 161	4 709 505	4 709 505
Prêts, autres immobilisations financières			985	985
TOTAL			985	985
TOTAL GENERAL		540 161	4 723 886	4 723 886

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 952	99		13 051
Terrains	18 813	340		19 154
Constructions sur sol propre	4 885	9 691		14 576
Installations générales agencements aménagements constr.	335 102	24 796	2 618	357 281
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 045 708	330 177	478 500	2 897 384
Installations générales agencements aménagements divers	309 645	9 998		319 643
Matériel de transport	48 078		39 724	8 354
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	137 200	1 791	18 986	120 005
TOTAL	3 899 432	376 792	539 828	3 736 396
TOTAL GENERAL	3 912 384	376 891	539 828	3 749 448

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	99				
Terrains	340				
Constructions sur sol propre	9 691			19 550	
Instal.générales agenc.aménag.constr.	23 832		964	15 322	
Instal.techniques matériel outillage indus.	167 558		162 618		
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 998				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 791				
TOTAL	213 211		163 582	34 872	
TOTAL GENERAL	213 309		163 582	34 872	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	17 579	34 872			52 451
TOTAL	17 579	34 872			52 451

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	8 000	168 000	3 000		173 000
TOTAL	8 000	168 000	3 000		173 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 383				2 383
Autres provisions pour dépréciation	13 334				13 334
TOTAL	15 717				15 717
TOTAL GENERAL	41 296	202 872	3 000		241 168

Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		70 000 132 872	3 000		
--	--	-------------------	-------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	985	985	
Clients douteux ou litigieux	2 859	2 859	
Autres créances clients	832 808	832 808	
Personnel et comptes rattachés	1 544	1 544	
Impôts sur les bénéfices	27 569	27 569	
Taxe sur la valeur ajoutée	44 501	44 501	
Divers état et autres collectivités publiques	13 333	13 333	
Débiteurs divers	23 277	23 277	
Charges constatées d'avance	5 853	5 853	
TOTAL	952 729	952 729	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	487 609	487 609		
Personnel et comptes rattachés	101 802	101 802		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 705	105 705		
Taxe sur la valeur ajoutée	152 156	152 156		
Autres impôts taxes et assimilés	36 964	36 964		
Autres dettes	645	645		
TOTAL	884 882	884 882		

détail des Débiteurs divers (23 277 euros)

* factures d'avoir fournisseurs : 10 277

* remboursement d'assurance à recevoir : 13 000

détail des fournisseurs et comptes rattachés :

* fournisseurs : 435 071

* factures nons parvenues : 52 538

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	5.5580	125 943			125 943

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	27 113
Total	27 113

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 538
Dettes fiscales et sociales	188 081
Total	240 620

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 853
Total	5 853

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Chiffre d'affaires en France	4 518 006
Chiffre d'affaires à l'étranger	211 414
Total	4 729 420

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	1
Ouvriers	18
Total	25

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Taux de turn-over : dégressif, entre 11,68% (salariés de moins de 21 ans) et 0% (salariés de plus de 55 ans)

Taux moyen d'évolution de la masse salariale : 2,0%

Taux d'actualisation - IDR : 1,60%

Taux d'inflation : 2,0%

Taux de charges sociales : 40,0%

Hypothèses d'âge de départ volontaire à la retraite : âge auquel les salariés peuvent



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

prétendre à une indemnité complète, soit :

- 60 ans pour les personnes nées en 1951 ou avant
- 62 ans pour les personnes nées en 1956 ou après
- Entre 60 et 62 ans pour les personnes nées entre 1952 et 1955

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			134 964

